

## Contribution Vie Etudiante et de Campus(CVEC)

Publics	Situation au regard du paiement de la CVEC	Attestation CVEC
Etudiants <u>inscrits en Formation initiale (FI)</u>	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants inscrits en Formation Initiale sous régime particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, en situation de handicap, étudiants-entrepreneur, <b>césure</b> )	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants inscrits en Reprise d'Etudes (RE)	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants <u>boursiers</u> ou bénéficiaires d'une <u>allocation annuelle</u> accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles	<b>Assujettis mais exonérés</b>	Attestation d'acquiescement par exonération
Etudiants Boursiers d'un Gouvernement Etranger ( <u>BGE</u> ) ou bénéficiaires d'une bourse versée par une structure privée (ex. fondation)	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants Boursiers du Gouvernement Français ( <u>BGF</u> )	<b>Assujettis mais exonérés</b>	Attestation d'acquiescement par exonération
Etudiants bénéficiant du statut de <u>réfugié</u> , de la <u>protection subsidiaire</u> ou étant enregistrés en qualité de <u>demandeur d'asile</u> et disposant du droit de se maintenir sur le territoire	<b>Assujettis mais exonérés</b>	Attestation d'acquiescement par exonération
Sages-femmes	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Formations paramédicales	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants inscrits en 3 <sup>ème</sup> cycle de médecine/ Internes	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants en apprentissage <u>Inscription en FI</u>	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
CPGE	<b>Assujettis et redevables</b> au titre de leur inscription à <u>l'université</u>	Attestation d'acquiescement par paiement
Fonctionnaires stagiaires lauréats d'un concours 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degré	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants étrangers hors échange universitaire	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement

Doctorants	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants ou professionnels suivant un DU en FI	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
DU ESPE Fonctionnaires stagiaires	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants inscrits à distance (CEAD)	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants préparant le Diplôme Supérieur de Notariat (DSN)	<b>Assujettis et redevables</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants en cotutelle de thèse	<b>Assujettis et redevables l'année d'inscription en France</b>	Attestation d'acquiescement par paiement
Etudiants suivant un double cursus, y compris lorsque l'un des cursus prévoit un échange ERASMUS (flux sortants)	<b>Assujettis et redevables</b> (la contribution n'est due que lors de la première inscription)	Attestation d'acquiescement par paiement
DAEU A et B	<b>Assujettis et redevables</b> (si inscrits en Formation Initiale)	Attestation d'acquiescement par paiement
Stagiaires en Formation Continue (contrat de professionnalisation, candidats à la VAE/VAP) – Inscription en FC	<b>Non concernés</b>	/
Etudiants en échange universitaire en France (ERASMUS, conventions bilatérales) – Flux entrants	<b>Non concernés</b>	/
Auditeurs libres (n'ont pas le statut étudiant)	<b>Non concernés</b>	/
Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)	<b>Non concernés</b>	/
Etudiants en double diplôme avec des Universités étrangères (Licence et Master EEI, Master Ingénierie de la santé, ERASMUS MUNDUS...)	<b>Non concernés</b>	/
Capacité en droit	<b>Assujettis et redevables</b> (si inscrits en Formation Initiale)	Attestation d'acquiescement par paiement

Données mises à jour le 5 septembre 2019

Lien vers Foires aux questions sur la CVEC :

[https://services.dgesip.fr/fichiers/FAQ\\_CVEC\\_V2.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/FAQ_CVEC_V2.pdf)

<http://cvec-info.nuonet.fr/faq.html>